

Calculez votre barème pour le mouvement intra-académique 2021

Situation	Types de vœux	Bonifications	Mon barème
Ancienneté de service	Tous les vœux	7 pts par échelon au 31/08/2020 HC : +56 pts ou 63 pts (agr) / CE : +77 pts	
Ancienneté de poste (au 31/08/2021)	Tous les vœux	20 pts par an (+20 pts si service nat.) + 50 pts par tranche de 4 ans	
Bonifications selon votre situation antérieure			
Stagiaire (à indiquer sur l'AR)	1 seul vœu de son choix	15 pts	
Stagiaire ex-titulaire & changement de disc	Tout poste dépt et acad d'origine	1000 pts	
Stagiaire ex contractuel (activité de plus de 10 mois sur 2 ans)	Tout poste dépt, acad, ZRD, ZRA Tout poste com, géo, ZRE,	150 pts 20 pts	
Mesure de carte scolaire sur poste (MCS, 4 vœux prioritaires bonifiés)	Etablissement /Tt poste commune / Tt poste dépt / Académie	1500 pts	
Réintégration après perte de poste (congé parental, CLD, CLM, dispo...)	Tout poste dépt, acad ou ZRD et ZRA selon poste précédent + Tout poste étab & com (CLD et CP)	1000 pts	
Ancienneté TZR (dans la même ZR)	Tous les vœux	25 pts par an + 100 pts après 5 ans	
Stabilisation TZR	Tout poste dans le dépt du RAD	150 pts	
Priorité médicale (RQTH de l'agent, conjoint ou enfants)	Selon décision de la rectrice	1000 pts	
BOE (agents RQTH)	Tout poste géo, dépt, acad et ZR	100 pts	
Agrégé·e (cumulables avec bonif familiales, ZR et EP)	Vœu étab sur un lycée Vœux larges restreints aux lycées	120 pts 150 pts	
Vœu préférentiel (sous conditions)	1 ^{er} vœu large non restreint (identique)	10 pts/an à compter de la 2 ^e demande	
Bonifications liées à l'exercice antérieur en éducation prioritaire / sortie de l'EP (ancienneté calculée au 31/08/2021)			
Ambition réussite (enseignant suppl.)	Tout poste com, géo, dépt, ZR	4 ans : 200 pts ; 50 pts par année en +	
Exercice (>5 ans) en REP+ et Politique de la ville (PLV)	Tt poste com, géo, dépt, acad, ZR	250 pts	
	Vœu établissement ou restreint	100 pts	
Exercice (>5 ans) en REP	Tt poste com, géo, dépt, acad, ZR	150 pts	
	Vœu établissement ou restreint	50 pts	
Exercice (>5 ans) en étab. excentré	Vœu établissement Tout poste géo de Magny	40 pts 80 pts	
Bonifications selon votre situation individuelle et familiale			
► <u>Attention</u> : ces bonifications ne fonctionnent pas sur les vœux-établissement et obligent à respecter un ordre de vœux.			
Rapprochement de conjoint (RC) ou Autorité parentale conjointe (APC) + bonification complémentaire pour enfant (mariage/PACS antérieur au 31/08/2020)	Tout poste com, géo, ZRE	30,2 pts +25 pts / enfant	
	Tout poste dépt, acad, ZRD, ZRA	150,2 pts + 100 pts / enfant	
Situation de parent isolé (ex RRE) + bonification complémentaire pour enfant	Tout poste com, géo, ZRE,	30 pts + 25 pts / enfant	
	Tout poste dépt, acad, ZRD, ZRA	150 pts + 100 pts / enfant	
Séparation pour un agent en activité (maximum de 4 ans)	Tout poste dépt, ZRD, ZRA, acad.	1 an : 60 pts ; 2 ans : 100 pts 3 ans : 140 pts ; 4 ans et + : 180 pts	
Séparation pour un agent en congé parental ou dispo pour suivre le conjoint	Tout poste dépt, ZRD, ZRA, acad.	1 an : 30 pts ; 2 ans : 60 pts 3 ans : 90 pts ; 4 ans et + : 100 pts	
Mutation simultanée (Mut sim) entre conjoints (vœux identiques)	Tout poste com, géo, ZRE Tout poste dépt. ZRD, ZRA, acad.	30 pts 100 pts	
Bonifications pour exercer en éducation prioritaire (« entrée dans l'EP ») ou excentré ; non cumulables avec les bonif. familiales			
Etablissement REP+ précis	Vœu établissement	150 pts	
Etablissement REP et politique de la ville	Vœu établissement	80 pts	
Vœu large REP+, REP et pol de la ville	Com, géo, dépt, acad	60 pts	
Etablissements et zones excentrées	Vœu établissement Vœu Géo	40 pts 60 pts	

NB : Com = commune ; géo = groupement de commune ; dépt = département ; acad = académie.

ZRE = ZR sur une moitié de département ; ZRD = ZR départementale ; ZRA = ZR académique.

Vous venez d'une académie limitrophe ? Pour bénéficier des bonifications familiales, vous devez faire votre vœu 1 dans le département le plus proche de votre académie d'origine.

Soit : de Paris → vœu 1 dans le 92 ; de Rouen → vœu 1 dans le 78 ; Orléans-Tours → 91 ; Amiens → 95.